

Jeunes

Les inscriptions pour le Service national universel sont ouvertes

Publié le 15 novembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)



Crédits : Ministère chargé de l'éducation

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans. Il a notamment pour objectifs de promouvoir une société de l'engagement, renforcer la cohésion nationale grâce à la mixité sociale et accompagner les jeunes dans leur parcours personnel et professionnel.

Le Service national universel se déroule en 2 phases. La première est un séjour de cohésion de 12 jours, qui s'effectue dans un autre département que le sien. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 6 novembre 2023 sur le site www.snu.gouv.fr.

Les dates des séjours proposés pour la session 2024 sont déterminées en fonction des vacances scolaires :

- pour la zone A : du lundi 19 février au samedi 2 mars ; du lundi 15 avril au samedi 27 avril ;
- pour la zone B : du lundi 26 février au samedi 9 mars ; du lundi 22 avril au samedi 4 mai ;
- pour la zone C : du lundi 12 février au samedi 24 février ; du lundi 8 avril au samedi 20 avril.

Des séjours sont également proposés en juin et en juillet (toutes zones confondues) :

- du lundi 17 juin au vendredi 28 juin ;
- du mercredi 3 juillet au lundi 15 juillet.

Le séjour de cohésion est gratuit. Tous les frais sont pris en charge par l'État : transport, alimentation, activités et tenue de volontaire.



Rappel : le SNU s'adresse à l'ensemble des jeunes de 15 à 17 ans (lycéens, apprentis, travailleurs, jeunes sortis du système scolaire...).



À noter : le dispositif « classes engagées », mis en place à la rentrée 2023, permet l'organisation de séjours de cohésion sur le temps scolaire à partir du mois de mars 2024. Un label « classe engagée » est attribué aux classes de seconde et première année de CAP par un comité académique en fonction de critères pédagogiques (projet de la classe sur un sujet lié à l'environnement, à la défense et à la mémoire, aux Jeux olympiques et paralympiques...). Le séjour est effectué par l'ensemble des élèves de la « classe engagée ».

Comment se déroule un séjour de cohésion ?


Un centre SNU accueille environ une centaine de volontaires. Durant le séjour, ils participent à diverses activités collectives, par exemple :

- des ateliers sur la protection de la biodiversité ;
- des visites du patrimoine naturel et culturel ;

- des simulations de débats sur des sujets de société (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, lutte contre le harcèlement...);
- des activités sportives innovantes (kin-ball, ultimate...).

Les volontaires peuvent par ailleurs apprendre :

- les gestes de premiers secours ;
- la manière de contribuer aux recherches d'une personne disparue ;
- les moyens de faire face aux effets du changement climatique.

 **À noter :** les encadrants sont des adultes qui ont suivi au préalable une formation adaptée à la gestion d'un séjour de cohésion. Ils sont présents en permanence au sein du centre d'accueil ; l'un d'eux assure la fonction de référent sanitaire.

Quelle est la 2e phase du parcours SNU ?

Après le séjour de cohésion, le parcours SNU se poursuit dans une 2^e phase avec au choix :

- un temps d'engagement court (au minimum 84 heures ou 12 jours) dans le cadre d'une mission d'intérêt général ;
- un engagement plus long (entre 3 mois et 1 an) qui peut prendre différentes formes (effectuer du bénévolat associatif, accomplir une action de volontariat à l'international, intégrer la réserve opérationnelle des armées ou de la Police nationale, devenir sapeur-pompier volontaire...).

La mission d'intérêt général peut être réalisée en continu ou de manière épisodique durant l'année qui suit le séjour de cohésion. Elle doit se dérouler en dehors du temps scolaire ou du temps de travail. Il peut s'agir par exemple :

- d'une participation à une mission solidaire ;
- d'une aide apportée à des publics fragiles ;
- d'une participation à un chantier de restauration du patrimoine ;
- de l'organisation d'un événement culturel ou sportif.

Pour en savoir plus

Lancement de l'édition 2024 du SNU par Prisca Thevenot, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel [↗](#)

(<https://www.jeunes.gouv.fr/lancement-de-l-edition-2024-du-snu-par-prisca-thevenot-secretaire-d-etat-chargee-de-la-jeunesse-et>)

Ministère chargé de l'éducation

Le service national universel (SNU) [↗](#)

- (<https://www.education.gouv.fr/le-service-national-universel-snu-5381>)

Ministère chargé de l'éducation

Un label « classe engagée » pour favoriser l'engagement [↗](#)

- (<https://www.education.gouv.fr/un-label-classes-engagees-pour-favoriser-l-engagement-378584>)

Ministère chargé de l'éducation